



PROCES VERBAL
séance du
Conseil Municipal
du 25 octobre 2012
18h30

Aujourd'hui jeudi vingt cinq octobre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 octobre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard DELIGNE donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH -

ETAIT ABSENTE

Mme Adjoua KOUAME -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1	Décision modificative n°5	Patrick SEDLACEK
2	Modifications statutaires de la Communauté de Communes de Cognac	M. le MAIRE
3	Incidences financières du transfert de compétence « <i>subventionnement des clubs sportifs hébergés</i> » - Modification des attributions de compensation de la taxe professionnelles (ACTP)	M. le MAIRE
4	Aménagement des bureaux du Pôle Education Jeunesse Séniors – acquisition de matériel et mobilier - demande de subvention à la CAF	Nathalie LACROIX
5	Subvention à West Rock pour aide à la résidence d'artistes	Gérard JOUANNET
6	Subvention à ELA Polar pour compensation de location de salle	Gérard JOUANNET
7	Subvention à INFO 16 pour compensation financière du loyer du Bureau Information Jeunesse (BIJ) – avenant n°1 à la convention pluriannuelle	Marianne REYNAUD
8	Subvention au CAMIC pour le financement des médailles 2012	Serge LEBRETON
9	Subvention à l'ALJO – avenant à la convention pluriannuelle	Romuald CARRY
10	Musées – modification des tarifs de la boutique	Gérard JOUANNET
11	Stationnement payant – modification de la durée	Jean-François VALEGEAS
12	Présentation du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes	M. le MAIRE
13	Rapport sur table – Prestations de services d'assurances de la Ville et du CCAS de Cognac – marché V2012.055 – (commission d'attribution le 19 octobre 2012)	Jean-Marie MASSON
	QUESTIONS DIVERSES	

DECISION MODIFICATIVE - NOMENCLATURE 7.1 BUDGET PRINCIPAL - DM N° 5 EXERCICE 2012
--

RAPPEL DES MASSES BUDGETAIRES

Budget Primitif 2012 (reports exclus) :	36 899 411 €
Fonctionnement (dépenses réelles)	29 071 450 €
Investissement (effort d'équipement + amort. dette)	7 827 961 €

Poids de la décision modificative n° 5 :

Fonctionnement (en % du budget total voté)	0,02%	5 640 €
Investissement (en % du budget total voté)	0,59%	45 977 €

PRINCIPALES VARIATIONS DE LA DM N° 5**- en dépenses de fonctionnement :**

- * l'affectation de l'enveloppe "Sport pour Tous" pour des tickets d'accès au sport dans différents clubs sportifs ;
- * l'attribution de nouvelles subventions notamment : le CAMIC, l'ALJO, INFO 16, WEST ROCK..., (objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil);
- * l'ajustement des crédits des services par transfert en section d'investissement pour de nouveaux équipements (Espaces Jeunes Piscine) et des travaux complémentaires (Golf) ;
- * la régularisation de la facturation d'éclairage public de Félix Gaillard suite à l'absence de facturation par ERDF ;
- * les travaux en régie complémentaires, crédits initialement prévus en section d'investissement.

- en recettes de fonctionnement :

- * la révision à la baisse du produit encaissé du fait d'un nombre de rationnaires payant 1€ /repas plus important ;
- * l'inscription d'une participation du FISAC 2012 sur les dépenses de communication ;
- * la perception d'indemnités de sinistre ;
- * la valorisation de la part fournitures des travaux en régie complémentaires.

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par prélèvement sur les dépenses imprévues d'un montant de 23 600 €.

- en dépenses d'investissement :

- * réajustement de crédits d'investissement par virements et transferts de la section de fonctionnement ;
- * prise en compte de nouvelles dépenses notamment pour l'aménagement des nouveaux locaux du Pôle Education Jeunesse, Séniors ;
- * l'intégration des travaux en régie complémentaires (part fournitures) ;
- * l'inscription en dépenses et recettes de la créance sur transfert de droits à déduction de la TVA - travaux réalisés au Golf ;
- * l'inscription en dépenses et recettes de l'avance sur la 2ème reconduction du marché de voirie.

Le financement de la section d'investissement est assuré par la participation de la Région sur les travaux d'aménagement de l'entrée du Lycée Louis Delage.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après pour le Budget Principal 2012 :

Dépenses de fonctionnement

<i>Au titre des subventions</i>		
Affectation de l'enveloppe subvention "sport pour tous" (solde après DM2: 1 840 €)	65-6574-40	-208,50 €
Tickets d'accès au sport - ALJO HANDBALL - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
Tickets d'accès au sport - JUDO CLUB - 2 dossiers	65-6574-40	80,00 €
Tickets d'accès au sport - UAC FOOTBALL - 1 dossier	65-6574-40	24,00 €
Tickets d'accès au sport - CLUB COGNACAIS SAVATE ET BOXE FRANCAISE - 1 dossier	65-6574-40	32,50 €
Tickets d'accès au sport - SLC CHATEAUBERNARD FOOTBALL - 1 dossier	65-6574-40	32,00 €
EVENEMENTS LOCAUX ET ANIMATIONS - compensation des locations de salles 2011 (fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil)	65-6574-025	1 416,01 €
CAMIC - financement des médailles remises en 2012 (fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil)	65-6574-0210	2 476,00 €
INFO 16 - compensation financière relative au loyer du Bureau d'Information Jeunesse (fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil)	65-6574-520	1 465,42 €
ALJO - tournoi de handball masculin et féminin les 1er et 2 septembre 2012 au Complexe Sportif des Vauzelles de Chateaubernard (fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil)	65-6574-40	500,00 €
COMITE DU QUARTIER ST MARTIN - compensation relative à la location du Centre de Congrès pour le repas des Anciens du 4/12/2011	65-6574-025	220,20 €
WEST ROCK - organisation de 3 résidences d'artistes de septembre à octobre 2012 - (fait l'objet d'un rapport spécifique présenté à ce même conseil)	65-6574-3140	2 500,00 €
<i>Au titre des crédits des services</i>		
Espace Jeunes - transfert en section d'investissement pour l'achat d'un camescope numérique	011-60632-4225	-400,00 €
Piscine - transfert en section d'investissement pour d'achat d'un casier vestiaire et d'un nettoyeur haute pression	011-6188-413	-800,00 €
Cimetières - transfert en section d'investissement pour la réalisation de travaux au champ commun pour les 2 cimetières	011-611-023	-500,00 €
Services Techniques - transfert en section d'investissement pour le Golf de Cognac - frais de mise en conformité électrique SOCOTEC et achat d'une nouvelle cuve GNR	011-615223-02032	-4 821,08 €
Services Techniques - fournitures pour la réparation du système de freinage de la balayeuse	011-6068-02031	10 000,00 €
Piscine d'été - travaux en régie complémentaires (fournitures) - crédits provenant de la section d'investissement	011-6068-413	1 500,00 €
Espaces verts - travaux en régie complémentaires - plantations et pose d'une barrière à l'entrée située en face rue Cagouillet (fournitures) - crédits provenant de la section d'investissement	011-6068-823	5 600,00 €
Halte de nuit - annulation des travaux en régie pour le changement de la VMC - travaux effectués par une entreprise (fournitures)	011-6068-524	-4 000,00 €
<i>Au titre des autres opérations de gestion</i>		
SILFA - contribution 2012 - ajustement de la prévision (700€)	65-6554-92	103,83 €
Assurances dommages aux biens - ajustement de la prévision (45 000 €)	011-616-02032	6 400,00 €
Régularisation éclairage public de Félix Gaillard - suite à absence de facturation depuis plusieurs années par ERDF (décision n° 265 du 8/10/2012)	67-678-814	7 615,85 €
Dotation pour dépenses imprévues (solde après DM n° 4 = 772 007,76 €)	022-022-01	-23 636,61 €
Total dépenses fonctionnement		5 639,62 €

Recettes de fonctionnement

<i>Produits des services</i>		
Pôle Education Jeunesse Séniors - cantines scolaires- ajustement de la prévision (360 000 €) - facturation aux familles	70-7067-251	-30 000,00 €
<i>Fiscalité et produits assimilés</i>		
Rôles supplémentaires pour l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (avant la réforme) - changement de compte budgétaire (décision modificative n° 4 du 27/09/2012)	73-73111-01	-6 192,48 €
	74-74832-01	6 192,48 €
<i>Dotations</i>		
FISAC - acompte sur la 2ème tranche (animateur charte éco-citoyen - charte qualité accueil-engt démarche développement durable)	77-74718-822(0)	16 562,40 €
ETAT - Dotation exceptionnelle au titre des charges de fonctionnement relatives à l'encaissement des amendes forfaitaires recouvrées de 2008 à 2011	74-74718-112	3 477,22 €
<i>Autres recettes</i>		
Indemnités assurances suite à divers sinistres et préjudices	77-7788-01	12 500,00 €
Halte de nuit - annulation de la valorisation des travaux en régie pour le changement de la VMC - travaux effectués par une entreprise (part fournitures)	042-722-01	-4 000,00 €
Piscine d'été - valorisation des travaux en régie complémentaires (part fournitures)	042-722-01	1 500,00 €
Espaces verts - valorisation des travaux en régie complémentaires (part fournitures)	042-722-01	5 600,00 €
	Total recettes fonctionnement	5 639,62 €

Dépenses d'investissement

Bâtiments généraux - complément de crédits pour divers travaux	23-2313-021(25)-1292	-11 900,00 €
	23-2313-02032-927	11 900,00 €
Centre d'Animation - modification et création du réseau électrique salle de concert	23-2313-02032-927	-3 932,00 €
	23-2313-331-1085	3 932,00 €
Eglise de Saint-Jacques - travaux de remise aux normes du chauffage	23-2313-02032-927	-4 769,00 €
	23-2318-324-1205	4 769,00 €
Voirie - réfection des allées de l'aire de jeux arrière 4 Pans	23-2313-021(26)-1295	-7 140,00 €
	23-2315-822-928	7 140,00 €
Voirie - réfection et réaménagement de la place Jacques Favereau à Crouin	23-2313-823-841	-17 421,00 €
	23-2315-822-928	17 421,00 €
Mise en conformité suite au rapport du bureau de contrôle SOCOTEC :	23-2313-02032-1283	-11 459,00 €
Bibliothèque	23-2313-321-1261	3 193,00 €
Espace 3000	23-2313-91-1221	1 031,00 €
Centre de Congrès	23-2313-332-1191	1 296,00 €
Marché couvert	23-2313-910-1039	5 939,00 €
Visite biennale des chapiteaux, tentes et structures :	23-2313-02032-1283	-1 205,00 €
2 structures à l'USC	23-2313-412-1219	803,00 €
1 structure au stade de la Belle Allée	23-2313-412-241	402,00 €
Eglise Saint Léger - mise en place d'une rampe en bois pour l'accès aux personnels à mobilité réduite	23-2313-02032-1294	-4 703,00 €
	23-2318-324-118	4 703,00 €

Golf de Cognac - travaux de sécurité électriques au restaurant suite au passage de la commission de sécurité	23-2313-02032-1283	-195,00 €
	23-2313-4147-1274	195,00 €
Golf de Cognac - travaux de sécurité - protection des poutres	23-2313-4147-1274	1 000,00 €
Golf de Cognac - frais de mise en conformité électrique SOCOTEC le remplacement de la cuve GNR - crédits de la section de fonctionnement	23-2313-4147-1274	4 821,08 €
Piscine - achat d'un casier vestiaire et d'un nettoyeur haute pression - crédits de la section de fonctionnement	21-2184-413-1175	490,00 €
	21-2188-413-1175	310,00 €
Equipement des services - dotation complémentaire	21-2188-0201-1149	417,28 €
Cimetières - réalisation de travaux au champ commun pour les 2 cimetières - crédits de la section de fonctionnement	23-2313-026-1148	500,00 €
Espace Jeunes - achat d'un camescope numérique - crédits de la section de fonctionnement	21-2188-4225-931	400,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors - réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie municipale - complément	23-2313-20-931	14 000,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors - aménagement des nouveaux locaux - dotation complémentaire pour l'achat de mobilier	21-2188-20-931	7 215,00 €
Voirie - avance sur marché 2009-045 - reconduction 2	23-2315-822-928	15 000,00 €
Espaces verts - travaux en régie complémentaires - plantations et pose d'une barrière à l'entrée située en face rue Cagouillet - transfert en fonctionnement et valorisation de la part fournitures	23-2313-823-841	-5 600,00 €
	040-2313-823 (841)	5 600,00 €
Piscine d'été - travaux en régie complémentaires - transfert en fonctionnement et valorisation de la part fournitures	23-2313-413-796	-1 500,00 €
	040-2313-413 (796)	1 500,00 €
Halte de nuit - annulation de la valorisation des travaux en régie pour le changement de la VMC - travaux effectués par une entreprise (part fournitures)	23-2313-524-1241	4 000,00 €
	040-2313-524 (1241)	-4 000,00 €
Théâtre - remplacement de la ventilation et des batteries de la source centrale	23-2313-313-750	1 414,00 €
Golf de Cognac - remboursement de TVA - art.19 du contrat de DSP en date du 01/07/2009 - attestation n° 8	041-2762-4147	409,49 €
	Total dépenses d'investissement	45 976,85 €

Recettes d'investissement

Voirie - avance sur marché 2009-045 - reconduction 2	23-238-822	15 000,00 €
CONSEIL REGIONAL POITOU CHARENTES - participation aux travaux d'aménagement de l'entrée du Lycée Louis Delage (délibération n° 2012-114 du 27/09/2012)	13-1312-822	30 157,87 €
Golf de Cognac - remboursement de TVA - art.19 du contrat de DSP en date du 01/07/2009 - attestation n° 8	27-2762-4147	409,49 €
	041-21318-4147	409,49 €
	Total recettes d'investissement	45 976,85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces),

VOTE les mouvements budgétaires ci-dessus pour le Budget Principal 2012.

RAPPORT 2

2012.130

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COGNAC

La Communauté de Communes de Cognac, lors de sa séance du conseil communautaire du 2 octobre 2012, a adopté la modification des statuts relative :

- au changement de dénomination de l'EPCI,
- au transfert de compétence « subventionnement des clubs sportifs hébergés exclusivement dans des équipements sportifs d'intérêt communautaire »,
- à l'instauration de la taxe de séjour.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit être approuvée par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur les modifications statutaires adoptées par le conseil communautaire du 2 octobre 2012 ci-dessous.

L'actuel article 1 est remplacé par :

Il est formé entre les communes d'Ars, Boutiers Saint-Trojan, Bréville, Chateaubernard, Cherves-Richemont, Cognac, Gimeux, Javrezac, Louzac Saint André, Merpins, Mesnac, Saint Brice, Saint Laurent de Cognac, Saint Sulpice de Cognac, une Communauté de communes qui prend la dénomination suivante « Grand Cognac Communauté de communes ».

L'actuel article 2, paragraphe C – point 2 « politique sportive » est complété par :

Subventionnement des clubs sportifs hébergés exclusivement dans des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

L'actuel article 5 « ressources » est complété par :

Le produit de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE les modifications statutaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 2 octobre 2012.

INCIDENCES FINANCIERES DU TRANSFERT DE COMPETENCE**« subventionnement des clubs sportifs hébergés »****Modification des attributions de compensation de la taxe professionnelle (ACTP)**

Chaque transfert de compétences d'une ou des communes membres vers la Communauté de communes, ou de la Communauté de communes vers les communes membres, doit faire l'objet d'un transfert de charges.

La Commission d'évaluation des transferts de charges a étudié, lors de sa séance du 19 septembre dernier, l'impact de la proposition de modification statutaire du 2 octobre 2012 relative au « Subventionnement des clubs sportifs hébergés exclusivement dans des équipements sportifs d'intérêt communautaire » sur l'attribution de compensation des communes de Cognac et Châteaubernard.

Le rapport de la commission d'évaluation des charges approuvé à l'unanimité des membres présents et joint en annexe au présent rapport détaille les modes de calcul et les montants pris en compte pour la révision des attributions de compensation de la taxe professionnelle (ACTP) des communes concernées.

Il est ainsi nécessaire de corriger les versements effectués au titre des années 2013 et suivantes pour ces deux communes comme suit :

	ACTP 2012	Montants de la révision des ACTP	ACTP à compter du 1er janvier 2013
ARS	22 217 €	0 €	22 217 €
BOUTIER-SAINT-TROJAN	39 706 €	0 €	39 706 €
BREVILLE	5 249 €	0 €	5 249 €
CHATEAUBERNARD	1 821 062 €	-2 900 €	1 818 162 €
CHEVES-RIHEMONT	598 232 €	0 €	598 232 €
COGNAC	6 767 485 €	-220 344 €	6 547 141 €
GIMELX	1 145 €	0 €	1 145 €
JAVREZAC	203 192 €	0 €	203 192 €
LOUZAC-SAINT-ANDRE	15 262 €	0 €	15 262 €
MERPINS	266 770 €	0 €	266 770 €
MESNAC	41 843 €	0 €	41 843 €
SAINT-BRICE	7 962 €	0 €	7 962 €
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	128 391 €	0 €	128 391 €
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	25 653 €	0 €	25 653 €
TOTAL	9 944 169 €	-223 244 €	9 720 925 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le rapport de la commission d'évaluation des charges de transfert en date du 19 septembre 2012 établi dans le cadre du transfert de la compétence « Subventionnement des clubs sportifs hébergés exclusivement dans des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la communauté de communes de Cognac.

APPROUVE la révision des montants des attributions de compensation de la taxe professionnelle des communes de Cognac et de Châteaubernard,

APPROUVE les montants attribués aux communes à compter de 2013 et pour les années suivantes.

Arrivée de Pulcherie KOUAME.

RAPPORT 4

2012.133

**AMENAGEMENT DES BUREAUX DU POLE EDUCATION-JEUNESSE-SENIORS
DEMANDE DE SUBVENTION A LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE**

Dans le cadre de l'aménagement des bureaux du pôle Education-Jeunesse-Séniors, la Ville de Cognac a demandé l'aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour la réalisation de ces travaux (cf délibération du 27 septembre 2012).

Pour faire suite à ce dossier, la Ville sollicite à nouveau la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour l'aménagement en matériel et mobilier de ce lieu. Le coût de cet aménagement est estimé à 26 542,16 €, le détail de ces achats est annexé au présent rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30 % du coût global de l'aménagement estimé à 26 542,16 € HT soit 7 962,64 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RAPPORT 5

2012.134

**AVENANT PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION WEST ROCK**

L'association West Rock organise trois résidences d'artistes de septembre à octobre 2012. A cette occasion, les musiciens rencontrent des enfants et adultes de l'E.I.R.C (Espace d'Insertion en Région de Cognac) et des adolescents de l'Espace jeune lors d'ateliers pédagogiques.

Au vu de l'intérêt que représente le développement des résidences d'artistes musiciens sur notre territoire, il y aurait lieu que le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à l'association West Rock à hauteur de 2 500 €.

Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 15 octobre 2012, il y aurait lieu que le Conseil Municipal en délibère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur le versement d'une subvention à l'association West Rock à hauteur de 2 500 €.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle, annexé à la présente délibération.

RAPPORT 6

2012.135

AVENANT PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPENSATOIRE A L'ASSOCIATION EVENEMENTS LOCAUX ANIMATIONS
--

L'association EVENEMENTS LOCAUX ANIMATIONS s'est acquittée en juin 2012 du montant des locations des salles de La Salamandre et des Récollets pour l'édition 2011 de « Polar, le festival ».

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention compensatoire à l'association EVENEMENTS LOCAUX ANIMATIONS à hauteur de **1416,01 €**.

Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 15 octobre 2012, il y aurait lieu que le Conseil Municipal en délibère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur le versement d'une subvention compensatoire à l'association EVENEMENTS LOCAUX ANIMATIONS à hauteur de 1416,01 €.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle, annexé à la présente délibération.

Arrivée de Simon CLAVURIER.

RAPPORT 7

2012.136

INFO 16 – SUBVENTION DE COMPENSATION FINANCIÈRE LOYER DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ) AVENANT N° 1
--

Monsieur le Maire dans un souci d'équité de traitement à l'égard des associations du secteur social propose que la Ville puisse doter INFO 16 d'une subvention compensatoire de 50% du coût du loyer affecté au BIJ (Bureau Information Jeunesse) soit 1 465,42€.

- Vu la convention d'objectifs pluriannuelle et de moyens (2012/2014) signée avec l'association, présentée au Conseil Municipal en date du 29 mars 2012 et approuvée par délibération n° 2012.38,

Il y a donc lieu de passer un nouvel avenant à la convention de subvention avec INFO 16 par l'article unique suivant :

Article unique - montant et objet de la subvention relative au loyer du BJJ :

Une compensation financière de 1 465,42 € sera versée sous forme de subvention par la Ville de Cognac à INFO 16 au titre de l'exercice 2012.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement de la compensation financière relative au financement de 50% du reste à charge correspondant au loyer du BJJ pour l'année 2012.

Pour mémoire, pour les années 2013 et 2014 l'association devra formuler une demande écrite à la Ville rappelant le montant du loyer considéré pour ce service.

- Considérant l'avis favorable de la Commission Solidarité du 04 octobre 2012,
-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE l'avenant n°1 autorisant le versement d'une subvention compensatoire à hauteur de 50% applicable suivant la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de 2012 à 2014, soit un montant de 1 465,42 € pour l'année 2012,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant, étant précisé que les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

RAPPORT 8

2012.152

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE C.A.M.I.C.

Dans le cadre de la remise des médailles de l'année 2012, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification de la convention approuvée en mars dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2012 s'élève à un montant total de 2 476,00 €

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 2 476,00 € compte tenu de ces éléments, ce qui porte le montant total attribué à l'Association CAMIC pour l'exercice 2012 à 85 355 €.

Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser M. le Maire à signer avec le CAMIC l'avenant n° 1 ci-annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à signer avec le CAMIC l'avenant n°1 ci-annexé.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'A.L.J.O HANDBALL
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2012/2014**

L'Association Jeunesse Ouvrière Laïque (ALJO) a organisé un tournoi de handball masculin et féminin les 1^{er} et 2 septembre 2012 au Complexe Sportif des Vauzelles de Châteaubernard.

Afin de soutenir cette manifestation, et considérant l'avis favorable de la commission des sports du 20 septembre 2012,

il y aurait lieu que le Conseil Municipal :

SE PRONONCE favorablement sur l'attribution à l'Association ALJO à titre exceptionnel, d'une subvention de 500 €, portant le montant total attribué à l'Association pour l'exercice 2012 à : 17 745€.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

DIT que les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES	
Gestion administrative (téléphone, fax, affranchissement, déplacements, frais de personnel administratif, fournitures)	1 000 €	Subventions - Conseil Régional - Conseil Général 16 - CDC Grand Cognac - Ville de Cognac	2 000 € 1 500 € 2 000 € 500 €
Organisation technique - Repas arbitres du samedi - Repas arbitres du dimanche - Paniers repas pour le retour	200 € 200 € 600 €	Partenariat privé	2 100 €
Support publicitaire (promotion, cadeaux)	500 €	Buvettes et tombola	1 000 €
Réceptions - Vin d'honneur - Soirée Partenaires	1 500 € 1 500 €		
Arbitres - 16 matchs le samedi (2 arbitres) - 16 matchs le dimanche (2 arbitres) - Suivi arbitrage par la Ligue (déplacements et hébergements)	800 € 800 € 2 000 €		
TOTAL DEPENSES	9 100 €	TOTAL RECETTES	9 100 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'attribution à l'Association ALJO à titre exceptionnel, d'une subvention de 500 €, portant le montant total attribué à l'Association pour l'exercice 2012 à : 17 745€.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

DIT que les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 5 du budget municipal 2012.

MUSEES : MISE À JOUR DES TARIFS
--

La boutique des musées de Cognac souhaite intégrer de nouvelles publications à ses tarifs.

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal délibère et adopte les nouveautés de la boutique des musées présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'article	Prix de vente	Prix de vente -5%
Nouveautés		
<i>L'art du Cognac</i> , sous la direction de Jean-Robert Pitte, éditions France Livre et Médias	39,00 €	37,05 €
<i>Jean Monnet</i> par Jean Vincent Coussié	5,00 €	4,75 €

Vu l'avis favorable de la commission culture du 15 octobre 2012, il y aurait lieu que le Conseil Municipal en délibère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte les tarifs des nouveautés de la boutique des musées présentées dans le tableau ci-dessus.

STATIONNEMENT PAYANT MODIFICATION DE LA DUREE
--

La Ville de Cognac a souhaité renouveler son parc vieillissant d'horodateurs afin de bénéficier d'un matériel performant, robuste et évolutif, et de permettre une mixité des modes de paiement.

La Commission de voirie du 13 septembre dernier a souhaité que lors de la mise en service de ces appareils, il soit procédé à la modification de la durée du stationnement payant sur l'ensemble du parc.

Il est proposé que le stationnement soit payant du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés, de **9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (initialement 17 heures 30)**.

Par ailleurs à titre expérimental, pour les parking du Musée d'Art et d'Histoire, du Prieuré et Jules Ferry, une gratuité de 20 minutes par jour sera accordée ;

Les grilles du Musée seront désormais ouvertes à partir de 7h00 au lieu de 9h15 (ce qui facilitera le stationnement pour les parents d'enfants allant à la crèche ou à l'école) ;

Le samedi reste gratuit contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses villes.

Le nouveau dispositif permettra également une meilleure rotation et diminuera les voitures ventouses en Centre Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 voix contre (Cognac de toutes nos forces) et 1 abstention (Marie-Paule ANCELIN),

SE PRONONCE favorablement sur les nouvelles dispositions relatives au stationnement payant.

RAPPORT 12

2012.139

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COGNAC
--

Les articles L 5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales font l'obligation aux Etablissements de Coopération Intercommunale de produire un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

Le rapport joint en annexe retrace l'activité de la Communauté de Communes de Cognac pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal,

PREND acte dudit rapport.

RAPPORT 13

2012.140

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES DE LA VILLE ET DU CCAS DE COGNAC ATTRIBUTION DU MARCHE – V 2012.055 PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal, l'attribution du marché de prestations de services d'assurances de la Ville et du CCAS de Cognac.

Le marché comprend 6 lots :

Lot n°1 : Assurance Responsabilité Civile (Classification CPV 66516000-0)
Lot n°2 : Assurance Protection Fonctionnelle (Classification CPV 66516000-0)
Lot n°3 : Assurance Protection Juridique (Classification CPV 66513000-9)
Lot n°4 : Assurance Automobile (Classification CPV 66514110-0)
Lot n°5 : Assurance des Dommages aux Biens (Classification CPV 66515000-3)
Lot n°6 : Assurance Multirisques Exposition (Classification CPV 66515000-3).

Option sur le lot 5 : bris de machine informatique (sans franchise)
Option sur le lot 4 : bris de machine ou engins : Ville, demandée à hauteur de 50 000 € HT par an,
sans franchise

Les variantes libres sont autorisées sur chacun des lots.

Le montant se présente sous forme de primes annuelles pour chacun des lots avec pour les lots 4 et 5 une garantie optionnelle en sus.

La durée du marché est de 5 ans : les prestations débuteront le 1er janvier 2013 pour se terminer au 31 décembre 2017.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP et le JOUE le 12 juillet 2012 ainsi que dans les annonces du journal SUD-OUEST, le 20 juillet 2012.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 septembre 2012 avant midi.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Consultant RISK PARTENAIRES – Centre Saint-Michel – rue des Traits la Ville – BP 80048 – 54203 TOUL cedex, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 19 octobre 2012 décide de l'attribution des marchés aux Assureurs suivants :

- lot 1 : AREAS Dommages - 47/49 rue miromesnil - 75008 paris - représentée par Monsieur Sylvain BRANCHU – Directeur souscription et partenariats – Courtier : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES -159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS - pour une prime annuelle de : 16 636,89 € TTC (ville) et 892,27 € TTC (CCAS) – montant total : 17 529,16 € TTC (formule sans franchise).
- Lot 2 : SMACL Assurances - 141 Avenue Salvador Allende - 79031 - NIORT cedex 9 représentée par Monsieur Mickael LAMOUREUX - Souscripteur - pour une prime annuelle de : 3 063,45 € TTC (ville) et 227,81 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 3 291,26 € TTC (formule sans franchise ni seuil d'intervention).
- lot 3 : DAS SA – 33 rue de Sydney 72045 Le Mans cedex 2 - représentée par Monsieur Jacky LACHUER – Responsable service production – Agent général : CABINET LOUVET – 41 Bd Denfert Rochereau – 16100 COGNAC - pour une prime annuelle de : 540,00 € TTC (ville) et 230,00 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 770,00 € TTC (formule plafonnée à 200 € TTC sans franchise).

- lot 4 : SMACL Assurances - 141 Avenue Salvador Allende - 79031 - NIORT cedex 9 représentée par Monsieur Mickael LAMOUREUX - Souscripteur - pour une prime annuelle de : 39 356,44 € TTC (ville) et 2 569,38 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 41 925,82 € TTC (formule avec franchise de 230 € TTC avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules, inclus l'option : garantie auto-mission sans franchise de 1 244,16 € TTC ainsi que l'option : flotte/mission/bris de machine de 888,30 € TTC, pour la ville uniquement).
- lot 5 : MMA I.A.R.D – 14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS - représentée par Monsieur Alain Rodriguez – Ingénieur expert souscripteur - Agent général : CABINET LOUVET – 41 Bd Denfert Rochereau – 16100 COGNAC - pour une prime annuelle de : 49 476,34 € TTC (ville) et 3 699,73 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 54 126,07 € TTC (formule avec franchise de 760,00 € TTC, inclus l'option : bris de machine informatique et bureautique de 950,00 € TTC).
- Lot 6 : AXA ART – 19 rue d'Orléans – 92 200 NEUILLY SUR SEINE – représentée par Monsieur Marc ROME – Souscripteur exposition Axa Art - Courtier : GRAS SAVOYE SA – Immeuble Quai 33 – 33 quai de Dion Bouton - CS 7001 – 92814 PUTEAUX CEDEX - pour une prime annuelle de 600 € TTC pour la ville uniquement (formule sans franchise incluant les expositions permanentes et temporaires).

Le montant global du marché de services pour les lots 1, 2, 3 ,4 ,5 et 6 s'élève à : 110 623,12 € TTC annuel pour la ville et 7 619,19 € TTC annuel pour le CCAS - Soit un montant global annuel de 118 242,31 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'attribution de ces marchés aux assureurs suivants :

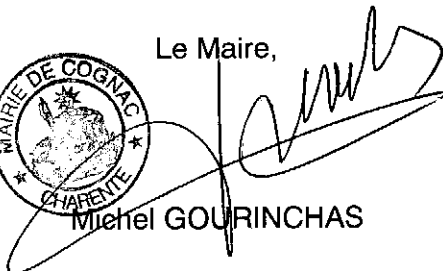
- x lot 1 : société AREAS Dommages par l'intermédiaire du courtier PNAS
- x lot 2 : société SMACL Assurances
- x lot 3 : société DAS SA par l'intermédiaire de l'agent général CABINET LOUVET
- x lot 4 : société SMACL Assurances
- x lot 5 : société MMA I.A.R.D par l'intermédiaire de l'agent général CABINET LOUVET
- x lot 6 : société AXA ART par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de services et tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

ℓ

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Les Membres,

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

